

**CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DES MINI STAGE DECOUVERTE :
PERIODES D'OBSERVATION
EN MILIEU PROFESSIONNEL**

En application des dispositions de l'article L 332-3-1 du code de l'éducation, de l'article L. 4153-1 du code du travail et de l'article Article L124-3-1 du code de l'éducation, offrant la possibilité de réaliser des périodes d'observation en entreprise d'une durée maximale d'une semaine :

- aux jeunes des deux derniers niveaux d'enseignement des collèges ou aux jeunes des lycées durant les vacances scolaires,
- aux étudiants de l'enseignement supérieur, en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances

Il a été convenu ce qui suit :

Entre l'entreprise :

Représentée par, en qualité de :

SIRET :

Code APE :

Adresse :

CP : Ville :

Adresse du lieu du stage si différente :

Et le stagiaire : **collégien** **lycéen** **étudiant**

NOM Prénom : SEXE : **H** **F**

Date de naissance du jeune :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : mail :

Prénom et nom du Représentant légal (si mineur) : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse si différente :

Téléphone du représentant légal : mail du représentant légal :

Nom de l'établissement scolaire ou d'enseignement supérieur :

CP : Ville :

Classe fréquentée :

JOINDRE LE CERTIFICAT DE SCOLARITE

SITUATION DE HANDICAP : **oui** **non**

Envisagez-vous de signer un contrat d'apprentissage l'année prochaine ? **oui** **non**

TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une période d'observation en milieu professionnel, au bénéfice du jeune désigné en annexe.

Article 2 - Les objectifs et les modalités de la période d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique.

Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette période ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

Article 3 - L'organisation de la période d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise et le jeune ou son représentant légal si mineur, avec le concours de la chambre consulaire compétente désignée en annexe.

Article 4 - Les jeunes qui sont sous statut scolaire, durant la période d'observation en milieu professionnel, ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Article 5 - Durant la période d'observation, les jeunes participent à des activités de l'entreprise, en liaison avec les objectifs précisés dans l'annexe pédagogique, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les jeunes (d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans) ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D 4153-15 et suivants du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

Article 6 - Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil du jeune, si ce risque n'est pas déjà couvert.

Le représentant légal du jeune contracte une assurance couvrant la responsabilité civile du jeune pour les dommages qu'il pourrait causer ou subir pendant la période d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la période d'observation, soit au domicile.

Article 7 - En cas d'accident survenant au stagiaire, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise, les parents ou le responsable légal déclarent l'accident à leurs assureurs respectifs dans les délais contractuels et s'engagent à adresser, pour information, la déclaration d'accident au référent de la chambre consulaire désigné en annexe.

Article 8 - Le chef d'entreprise, les parents, le jeune ou son représentant légal s'il est mineur, ainsi que le référent de la chambre consulaire désigné en annexe, se tiendront mutuellement informés des difficultés

qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence du jeune, seront aussitôt portées à la connaissance du référent de la chambre consulaire compétente, désigné en annexe.

Article 9 - La présente convention est signée pour la durée d'une période d'observation en milieu professionnel. Cette période se tient :

- Pendant les vacances scolaires pour les jeunes en classes de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale
- En dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances pour les étudiants de l'enseignement supérieur

La saisine de la chambre consulaire compétente est à effectuer dans un délai de 15 jours avant le début du stage.

TITRE II - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A - Annexe pédagogique

Dates de la période d'observation en milieu professionnel :

Du : Au :

Découverte du métier de :

Activités prévues :

Objectifs assignés à la période d'observation en milieu professionnel :

découverte métier validation de projet de formation Essai avant apprentissage

Nom du responsable de l'accueil en milieu professionnel (tuteur) :

Fonction :

HORAIREs journaliers :

	Matin		Après-midi		h/jour
Lundi	De :	A :	De:	A :	
Mardi	De :	A :	De:	A :	
Mercredi	De :	A :	De:	A :	
Jeudi	De :	A :	De:	A :	
Vendredi	De :	A :	De:	A :	
Samedi	De :	A :	De:	A :	
Total					

La durée de la présence hebdomadaire des jeunes en milieu professionnel ne peut excéder :

- pour les jeunes de moins de 15 ans, 30 heures réparties sur 5 jours (7h/jour max)
- pour les jeunes de plus de 15 ans, 35 heures répartis sur 5 jours (8h/jour max)

Le temps de la pause du jeune en milieu professionnel est égal à :

- pour les jeunes de moins de 18 ans, 30 minutes pour 4h30 de travail
- pour les jeunes de plus de 18 ans, 20 minutes pour 6h00 de travail

Concertation assurée entre les différents intervenants au moyen des outils de communication suivants :

	Prénom / Nom	Téléphone	Mail
Jeune			
Représentant légal			
Chef d'entreprise			
Tuteur entreprise			
Cadre réservé Chambre consulaire compétente	Chambre de		

B - Annexe financière

– Hébergement : **oui non** – Restauration : **oui non** – Transport : **oui non**

4 – **ASSURANCE** (obligatoire)

POUR L'ENTREPRISE

Nom de la compagnie :

Numéro de police (responsabilité civile professionnelle) :

JOINDRE UNE COPIE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE OU REMPLIR L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR CI-JOINT

POUR LE STAGIAIRE

Nom de la compagnie :

Numéro de police (responsabilité civile privée) :

Joindre obligatoirement l'attestation d'assurance du stagiaire ; dans le cas contraire la convention ne sera pas validée.

Fait à , le

Le chef d'entreprise,

Nom et prénom :

Cachet et signature :

Le responsable de l'accueil en milieu professionnel, (tuteur)

Nom et prénom :

Signature :

€ J'accepte que mon entreprise figure dans le fichier des entreprises accueillantes pouvant être transmis aux jeunes en recherche de stage et diffusée en ligne de façon anonyme avec intermédiation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Le jeune

Nom et prénom :

Signature :

Le représentant légal,

Nom, prénom :

Signature,

Le référent de la chambre consulaire compétente chargé de suivre le déroulement de la période d'observation en milieu professionnel :

Référent CMA :Vu et pris connaissance le :

Signature et cachet

A noter :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du stage. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au responsable de la chambre consulaire désignée en annexe.

Pour la bonne information sur ses démarches d'orientation, le jeune est invité à informer son professeur principal de la réalisation de ce stage.

Pour ce faire, les jeunes et l'entreprise ont à leurs dispositions différents documents en annexe :

- Modèle attestation de stage
- Fiche d'évaluation du jeune
- Autoévaluation de mon mini stage
- Présentation du mini-stage découverte

Selon la localisation de l'entreprise d'accueil, votre interlocuteur est :

CMA Ain
04 74 47 49 00
cad@cma-ain.fr

CMA Allier
Marie-Laure MAITRE BRUNET
04.70.46.20.20
marie-laure.maitre-brunet@cma-allier.fr

CMA Ardèche :
04 75 07 54 00
polepma@cma-ardeche.fr

CMA Cantal
Valérie LHERM
04 71 45 65 15
valerie.chanut@cma-cantal.fr

CMA.Drôme :
04.75.48.72.00
cad@cma-drome.fr

CMA Isère :
04 76 70 82 09
cad@cma-isere.fr

CMA Loire :
04.77.92.38.00
cad@cma-loire.fr

CMA Haute Loire :
04.71.45.65.12
gisele.semerdjian@cma-hauteloire.fr

CMA Puy-de Dôme :
04 73 31 52 23
cad@cma-puydedome.fr

CMA Rhône :
04 72 43 43 56
cad@cma-lyon.fr

CMA Savoie :
04 79 69 94 15
apprentissage@cma-savoie.fr

CMA Haute-Savoie :
04 50 23 82 39
cad@cma-74.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

Je, soussigné(e) : [REDACTED]

chef de l'entreprise [REDACTED]

Activité Principale [REDACTED]

Code NAFA : [REDACTED] SIREN : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

Mail : [REDACTED]

atteste sur l'honneur être titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Nom de la Compagnie d'Assurance : [REDACTED]

N° du Contrat d'Assurance : [REDACTED]

Fait à [REDACTED], le [REDACTED]

Signature et Cachet de l'entreprise

A remettre à l'élève ou à la Chambre Consulaire compétente avec la convention de stage

Annexe 2

Fiche d'évaluation du jeune par l'entreprise d'accueil à l'issue de son mini-stage d'observation

Nom et prénom du jeune :
Nom de l'entreprise :
Coordonnées de l'entreprise :

Au travers de cette fiche d'évaluation, il s'agit de restituer votre appréciation sur l'attitude et le comportement du jeune reçu en stage afin de l'aider à s'améliorer.

1 : Insuffisant

2 : Passable

3 : Bien

4 : Très bien

Attitude et comportement général du stagiaire :

	1	2	3	4
Intérêt et motivation porté au métier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intérêt et motivation portés aux tâches confiées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dynamisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assiduité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect des horaires fixés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect des règles de savoir-vivre et de politesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères professionnels

Capacité à respecter les consignes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect des règles d'hygiène et de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères relationnels

Capacité d'écoute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capacité à accepter les remarques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capacité à s'exprimer clairement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégration dans l'équipe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires libres :

.....

.....**Cachet et signature de l'entreprise :**

Annexe 3

Autoévaluation de mon mini-stage

Vous avez effectué un stage de découverte dans une entreprise. Ce document va vous aider à formaliser votre retour d'expérience afin de contribuer à votre choix d'orientation. Il contribuera à valoriser cette expérience dans vos démarches d'orientation.

Stage effectué :

Du au dans l'entreprise :

Durée du stage :

Activité de l'entreprise :

Métier découvert :

Liste et description des activités découvertes :

-
-
-

Ce qui m'a surpris :

-

Selon vous, quels sont vos points forts et points faibles par rapport à ce métier ?

Ce qui m'a plu dans le métier découvert :

.....
.....
.....

Ce qui m'a déplu dans le métier découvert :

.....
.....
.....

Mes points forts pour ce métier :

.....
.....
.....

Mes points faibles pour ce métier :

.....
.....
.....

Envisagez-vous de vous orienter vers ce métier ? OUI NON

Quelles sont les filières de formation et les qualifications nécessaires pour exercer ce métier ?

.....

Pour mieux connaître les métiers et les formations : www.onisep.fr

Annexe 4

Trouver une entreprise d'accueil pour mieux construire son projet d'orientation professionnelle

Préparer sa candidature et valoriser ses motivations

Je trouve une entreprise :

- Privilégier la rencontre directe avec l'employeur pour lui proposer sa candidature plutôt qu'un simple envoi de courrier, lorsque c'est possible ;
- Penser à activer son réseau relationnel : ne pas hésiter à solliciter ses amis et sa famille ;
- Préparer sa demande pour être sûr d'être clair et précis (dates du stage, durée, métier recherché).
- Expliquer ses motivations : découvrir le métier, découvrir une activité professionnelle, découvrir les conditions d'exercice du métier, valider son projet professionnel, se préparer à la recherche d'une entreprise pour une formation en apprentissage...
- Lors d'une rencontre avec l'employeur : soigner sa présentation et venir avec la convention de stage à renseigner
- Multiplier les contacts en cas de réponse négative : profiter de chaque échange pour améliorer sa présentation orale

Le mini-stage de découverte professionnelle c'est :

- Entre 1 et 5 jours en entreprise (privée, publique, association, profession libérale) ;
- Pendant les vacances scolaires pour les collégiens et lycéens ;
- En dehors du contrôle de connaissances pour les étudiants ;
- De l'observation et de la découverte pour mieux appréhender les prérequis, les activités et la réalité d'un métier ;
- La possibilité :
 - o de valider son projet professionnel,
 - o de confirmer son choix de s'orienter vers un secteur,
 - o ou encore d'établir un premier lien avec un employeur avant la signature d'un contrat en alternance ;

Pensez-y ! Le stage, c'est l'occasion :

- De questionner son tuteur et les collaborateurs de l'entreprise sur leur parcours professionnel et leur formation
- De s'interroger sur les qualités requises pour exercer une profession
- D'appréhender le rythme de travail et les responsabilités associées